

Siège : Bruges
Sites : Bruges – Limoges – Poitiers

**Guide à l'attention des personnes en situation de
handicap, candidates à une formation CPJEPS, BPJEPS,
DEJEPS, DESJEPS ou CC, CS, souhaitant bénéficier
d'aménagements en Nouvelle Aquitaine**



Dans le cadre des formations conduisant à l'obtention d'un diplôme relevant du champ de la jeunesse et des sports, ***l'article A212-44 du code du sport*** prévoit la possibilité et la procédure d'aménagement des épreuves (tests d'exigences préalables et épreuves certificatives) et/ou du cursus de formation (en centre et/ou en entreprise) pour les personnes en situation de handicap.

Cette décision est prise par le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sport (DRAJES) au vu de l'avis d'un médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française du sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), commission interne à la MDPH, sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves certificatives en fonction du diplôme visé par l'intéressé.

La décision est communiquée à la personne qui en fait la demande et à l'organisme de formation qui doit mettre en place ces aménagements.

En outre, le DRAJES peut apporter une restriction aux conditions d'exercice ouvertes par la possession du diplôme.

1 PRENDRE CONTACT AVEC LA DRAJES



Pour demander conseil et retirer le dossier de demande d'aménagements



2 PRENDRE RDV AVEC UN MÉDECIN AGRÉÉ HANDISPORT, SPORT ADAPTÉ OU MDPH



Pour obtenir un avis médical sur les aménagements souhaités



3 SE RAPPROCHER D'UN ORGANISME DE FORMATION



Pour transmettre l'avis médical au responsable de la formation souhaitée et le formulaire de proposition d'aménagements à remplir de manière concertée



4 L'ORGANISME DE FORMATION RÉDIGE UNE PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS



Pour garantir un accès égal aux tests de vérification des exigences préalables, au cursus de formation et aux épreuves de certification.

⚠ PAS DE DISPENSE D'ÉPREUVE POSSIBLE



5 L'ORGANISME DE FORMATION SOUMET LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENTS À LA DRAJES



Pour examiner la compatibilité du handicap avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme

6 LA DRAJES REND UNE DÉCISION



La décision est communiquée à la personne qui en fait la demande et à l'organisme de formation



Informations pratiques

La demande d'aménagement se compose de **3 formulaires** :

1.  **Le formulaire de demande d'aménagement** à compléter par la/le candidat(e)
2.  **Le formulaire médical** à compléter par le médecin compétent pour donner un avis
3.  **Le formulaire de proposition d'aménagement** rempli par l'organisme de formation sollicité

Une fois remplis, les 3 formulaires sont à retourner à la DRAJES NA, accompagnés des pièces justificatives éventuelles. Pour faciliter votre démarche, plusieurs voies de retour sont possibles :

- **Par mail** - à l'adresse mail du conseiller DRAJES en charge du diplôme auquel vous souhaitez vous inscrire. Les coordonnées, pour chaque diplôme, sont indiquées page 6 à 9 de ce dossier.
- **Par voie dématérialisée** – en remplissant le formulaire accessible sur le site internet de la DRAJES NA : ***inscrire le lien https***
- **Par courrier postal** à l'adresse suivante :

DRAJES Nouvelle Aquitaine
Site de Limoges
13, rue François CHENIEUX
CS23124
87031 LIMOGES CEDEX 1

Pour toutes questions complémentaires, prendre contact avec Rachel FABRY-GONZALES, la référente handicap pour la DRAJES NA, qui vous orientera dans vos démarches :

rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr | 06 99 19 17 83

N. B : Pour permettre à la DRAJES de prendre en compte la particularité de votre situation au mieux, il est recommandé d'entamer vos démarches de demande d'aménagements environ 3 mois avant l'inscription en formation.

Liste des médecins agréés en Nouvelle Aquitaine



Handicaps moteurs et sensoriels dans le domaine de l'éducation sportive	Handicaps cognitifs, psychiques et mentaux dans le domaine de l'éducation sportive	Toutes situations de handicap dans les domaines de l'éducation sportive et de l'animation socioéducative et culturelle
Le médecin est agréé par la Fédération Française Handisport (FFH)	Le médecin est agréé par la Fédération Française Sport Adapté (FFSA)	La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de votre domicile vous orientera vers un médecin agréé par ses services
Contacter : medical@handisport-nouvelleaquitaine.fr	Contacter : nathalie.catajar@sportadapte.fr	Pour toute question sur le choix du médecin à contacter, se rapprocher de la conseillère référente handicap de la DRAJES NA qui vous accompagnera dans votre démarche rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Liste des M. D. P. H. en Nouvelle Aquitaine

Départements	Coordonnées
Charente (16)	08 00 00 16 00
Charente-Maritime (17)	08 00 15 22 15 mdph@charente-maritime.fr
Corrèze (19)	05 19 07 85 00 autonomie@correze.fr
Creuse (23)	05 44 30 28 28 mdph23@creuse.fr
Deux-Sèvres (79)	05 49 04 41 30 mdph@deux-sevres.fr
Gironde (33)	05 56 99 66 99 accueil-autonomie@gironde.fr
Haute-Vienne (87)	05 55 14 14 50 contact.mdp@haute-vienne.fr
Landes (41)	05 58 51 53 73 mlph@landes.fr
Lot-et-Garonne (47)	05 53 69 20 50 contact@mdph47.fr
Pyrénées Atlantiques (64)	05 59 27 50 50 mdph.pau@mdph64.com
Vienne (86)	05 49 45 97 77 mdph-accueil@departement86.fr

<https://annuaire.service-public.fr/navigation/nouvelle-aquitaine/maison-handicapees>

**Liste des référents de diplômes en Nouvelle Aquitaine
dans le domaine de l'animation socioéducative et culturelle**

CHAMP DE L'ANIMATION	Diplôme	Conseillère	Mail	Téléphone
	BPJEPS activités du cirque	Yveline MULLER	yveline.muller@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 19 39 93
	BPJEPS animation culturelle	Catherine DE NADAÏ	catherine.denadai@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 26 22 55 67
	BPJEPS animation sociale	Rachel FABRY-GONZALES	rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 99 19 17 83
	BPJEPS éducation à l'environnement vers un développement durable	Yveline MULLER	yveline.muller@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 19 39 93
	BPJEPS loisirs tous publics	Nelly MAROIS	nelly.marois@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 24 84 40 70
	CC direction d'un accueil collectif de mineurs	Rachel FABRY-GONZALES	rachel.fabry-gonzales@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 99 19 17 83
	DEJEPS ASEC mention développement de projets, territoires et réseaux	Yveline MULLER	yveline.muller@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 19 39 93
	DEJEPS ASEC mention animation sociale			
	DESJEPS ASEC mention direction de structure et de projet	Catherine DE NADAÏ	catherine.denadai@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 26 22 55 67
BAFD	Catherine DE NADAÏ	catherine.denadai@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 26 22 55 67	

**Liste des référents de diplômes en Nouvelle Aquitaine
dans le domaine de l'éducation sportive**

CHAMP DU SPORT	Diplôme	Conseillère	Mail	Téléphone
	BPJEPS basket-ball	Emmanuelle DJADJO	emmanuelle.djado@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	05 17 84 04 02
	BPJEPS activités sports collectifs			
	DEJEPS badminton			
	BPJEPS activités aquatiques de la natation	Pierre DAUSSY	pierre.daussy@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 18 36 20
	DEJEPS Athlétisme et disciplines associées			
	DEJEPS Cyclisme traditionnel			
	BPJEPS activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive	Christophe CHARRIN	christophe.charrin@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 07 55 77 65
	BPJEPS pêche de loisirs			
	UCC Canoë kayak -eau calme, mer et vague			
	BPJEPS activités nautiques – motonautisme	Christophe RICHALET	christophe.richalet@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 18 52 31
	BPJEPS ski nautique et disciplines associées			
	BPJEPS voile			
	BPJEPS tennis de table	Christophe RICHALET	christophe.richalet@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 18 52 31
	DEJEPS Tennis			
	DESJEPS Tennis			
	CS Croisière			

UCC Ski nautique d'initiation et de découverte	Christophe RICHalet	christophe.richalet@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 68 18 52 31
UCC jet			
UCC Engins tractés			
BPJEPS surf	Laurent DUPUY	laurent.dupuy@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 71 65 66 66
BPJEPS activités de la forme			
BPJEPS activités gymniques			
DEJEPS Haltérophilie, musculation et disciplines associées			
DEJEPS Pelote basque			
BPJEPS activités équestres	Céline DESSON	celine.desson@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 99 19 17 42
DEJEPS CSO, CCE, Dressage			
BPJEPS golf			
DEJEPS Skateboard			
DEJEPS Roller Skating			
DESJEPS Roller Skating			
BPJEPS activités physiques pour tous	Jean-Michel SERRES	jean-michel.serres@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	05 56 69 38 88
BPJEPS boxe			
BPJEPS activités de randonnée			
DEJEPS Handball	Jean-Michel SERRES	jean-michel.serres@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	05 56 69 38 88
DEJEPS Plongée subaquatique			
DEJEPS Tir sportif			
BPJEPS-DEJEPS judo-jujitsu			

	Certificat de spécialisation animation et maintien de l'autonomie de la personne	Aude LAFONT-DALEGRE	aude.lafont-dalegre@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	06 74 34 66 90
	Certificat complémentaire Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap			
	DEJEPS APSA			
	DEJEPS Rugby			
	BPJEPS-DEJEPS karaté			

Textes officiels de références :

- **Loi n° 2018-771** du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- **Loi n° 2016-1088** du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
- **Loi n° 2014-288** du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (art. 52) ;
- **Loi n° 2005-105** du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **Décret n°2021-389** du 2 avril 2021 ;
- **Code du travail** - Article L5213-2-1;
- **Code du travail** - Article L5213-2 ;
- **Code de l'action sociale et des familles** - Article L146-9
- **Code de l'action sociale et des familles** - Article L241-6
- **Instruction n°08-139 JS** du 12 novembre 2008 portant sur les modalités de mise en œuvre des procédures d'aménagement pour les personnes handicapées aux diplômes sportifs, dans le cadre des BP JEPS, DE JEPS et DES JEPS.